MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ALIMENTATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Décision du 16 NOV 2017
portant modification de la décision du 27 juillet 2016 portant désignation des membres au sein du comité technique ministériel – section « action sociale »

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

VU le règlement intérieur du comité technique ministériel adopté au comité technique ministériel du 18 juillet 2012, et notamment l'article 23 ;

VU les résultats aux élections professionnelles du 4 décembre 2014 ;

VU la décision du 27 juillet 2016 portant désignation des membres au sein du comité technique ministériel – section spécialisée « action sociale » ,

Décide :

Article 1 :

L'article 2 de la décision du 27 juillet 2016 susvisée est modifié en ces termes :

Siège en qualité de représentant des personnels pour la FSU :

- Monsieur Christian TAILLANDIER, membre titulaire, en remplacement de Madame Raymonde MIROUSE, membre titulaire

Article 2

Le chef du service des ressources humaines est responsable de l'exécution de la présente décision.

Fait le, 16 NOV. 2017

Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation
et par délégation,

Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE